Le Trafic des Grâces

LES MAGISTRATS MIS EN CAUSE PROTESTENT. — L'AFFAIRE DES PETITS CHEVAUX DE NANCY

Paris, 19 mai. — La déposition de M. d'Availles qui a été entendu, comme nous l'avons annoncé, par M. le juge André, n'a présenté aucun intérêt, le témoin n'ayant jamais été en relations directes avec le capitaine Marix. Ce qui a causé quelque émotion au Palais, ç'a été la mise en cause de diverses personnalités dont les noms ont été prononcés et parmi lesquelles deux magistrats, M. Bourdeaux, juge d'instruction, et M. Guelfucci, président de section d'une chambre civile.

M. Bourdeaux, souffrant de la grippe, gardait la chambre et ne se doutait de rien, lorsque, successivement, deux reporters se présentèrent chez lui et lui donnèrent connaissance des bruits qui couraient au Palais. Péniblement surpris, il ne voulut pas rester plus longtemps sous le coup d'une suscipion de cette nature, et malgré son état de santé, il se rendit immédiatement au Palais, où il arriva vers cinq heures. Il se rendit aussitôt auprès du procureur de la République et protesta avec indignation contre le bruit d'après lequel il aurait été en relation avec le capitaine Marix ; il n'a jamais connu cet officier, pas plus que M. Serès, du reste.

De son côté, le président de section Guelfucci a tenu à protester contre ces imputations calomnieuses : « Je n'ai jamais vu, dit-il, le capitaine Marix ni son rabatteur Serès, et je ne prendrai par la peine de réfuter des allégations qui ne reposent absolument sur rien ».

LES PETIS CHEVAUX DE NANCY

Le propriétaire de la cure d'air «Trianon», à Malzéville, M. Louis Royer, se plaint à son tour des agissements du capitaine Marix.

Il raconte qu'en 1906, voulant attirer un plus grand nombre de promeneurs dans son établissement de « Trianon », il eut l'idée d'y annexer un jeu de petits chevaux. Il fit la demande, mais l'autorisation lui fut refusée. On lui indiqua un homme d'affaires, M. Grenier, 26, rue Tronchet. Celui-ci lui aurait dit : « J'ai parlé de votre affaire à un de mes amis, le capitaine Marix, rapporteur au conseil de guerre ; il a le bras long et les ministres sont obligés de compter avec lui. Mais il faut de l'argent ».

Quelques jours après, M. Louis Royer serait revenu chez M. Grenier et lui aurait remis un billet de mille francs. Le capitaine Marix entra. M. Grenier le présenta à M. Louis Royer ; puis le partage des mille francs eut lieu.

« Maintenant, avec ce levier, aurait dit le capitaine Marix, nous aurons vite la signature demandée ».

M. Louis Royer ajoute qu'il ne vit venir aucune autorisation. Il se serait rendu de nouveau chez l'agent d'affaires, mais il aurait dû se retirer sans obtenir ni l'autorisation sollicitée, ni le remboursement de son argent.

De son côté M. Grenier affirme n'avoir rien reçu de M. Louis Royer. Il reconnait que le capitaine Marix habitait chez lui. Le capitaine Marix, dit-il, pouvait en sa qualité de magistrat militaire, l'aider dans ses affaires de contentieux, de recouvrements et de prêts d'argent.

Il y a deux ans, M. Hamard fit une perquisition chez M. Grenier à la suite d'une dénonciation anonyme d'après laquelle l'agent d'affaires se serait frauduleusement occupé d'une affaire de réforme militaire ; il y eut ordonnance de non-lieu.

Une catastrophe à Rouen

LA FABRIQUE D'HUILES LILLE-BONNIERES EN FEU. — QUATRE POMPIERS TUES. — TROIS BLESSES

Rouen, 19 mai. — Une catastrophe s'est produite la nuit dernière dans la fabrique de vaseline et huiles grasses de la Société Lille-Bonnières, située à Petit-Quevilly, à trois kilomètres de Rouen.

Vers onze heures une détonation fut entendue dans un bâtiment où travaillaient encore deux ouvriers nommés Style, dix-sept ans, et Roger, trente-cinq ans. Le bâtiment s'effondra, Style put fuir, mais Roger resta, croit-on, sous les décombres.

La détonation fut suivie d'un incendie qui gagna bientôt tout le bâtiment, menaçant l'usine entière. M. Echalard, directeur, fit demander la compagnie des pompiers de Rouen qui arriva bientôt avec une pompe électrique. Pendant ce temps le feu avait gagné le bâtiment des machines construit en ciment armé et qui était, disait-on, à l'abri du feu. Les pompiers y pénétrèrent. Tout à coup, sous l'effet des flammes, le bâtiment se cintra et s'écroula. Des débris on vit sortir d'abord le lieutenant Richter qui avait le poignet brisé et se plaignait de vives douleurs dans le dos ; puis deux pompiers, Rouzée et Lechevalier, grièvement blessés, qui furent transportés à l'Hôtel-Dieu de Rouen dans un état alarmant. Mais il manquait encore quatre pompiers. On fouilla les décombres et on découvrit, après vingt minutes de travail acharné, les cadavres des quatre malheureux, horriblement mutilés.

Les victimes sont : le caporal Poupardin, 47 ans, marié, père de sept enfants, les sapeurs Vochelle, 30 ans, marié, père de cinq enfants; Roger, 36 ans, marié, père de deux enfants; et Boucrais, marié, père de deux enfants. Les cadavres ont été aussitôt ramenés à Rouen et les familles prévenues avec tous les ménagements nécessaires.

L'incendie put être ensuite facilement éteint. Sa cause en reste encore inconnue. Les dégâts, qui sont considérables, ne sont pas encore évalués.

Cette catastrophe cause une émotion considérable à Rouen où la compagnie des pompiers est très populaire.

Les obsèques des victimes auront lieu aux frais de la ville.

Le Statut des Fonctionnaires

Paris, 19 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Ils ont poursuivi l'examen des dispositions relatives au statut légal des fonctionnaires et se sont occupés plus particulièrement des conditions de leur recrutement et de leur avancement.

Dans une nouvelle réunion qu'ils tiendront vendredi, au ministère de l'intérieur, les ministres examineront les dispositions relatives à la discipline.

Enfin samedi matin, les ministres se réuniront en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'ACCORD NE SERAIT PAS COMPLET CHEZ LES MINISTRES

L'« Echo de Paris » dit que les divergences de vues qui existent entre les ministres sur la question des tribunaux administratifs des fonctionnaires pourraient s'aggraver jusqu'à devenir un conflit.

D'un côté, MM. Clémenceau et Barthou tiennent pour la formule suivante : Le fonctionnaire relèvera de la juridiction des conseils de discipline composés comme ceux des postes et des télégraphes.

D'un autre côté, M. Briand, soutenu par M. Viviani et plusieurs de ses collègues défend la thèse suivante : Le fonctionnaire passera devant les tribunaux permanents administratifs établis à Paris et dans chaque département, composés dans les meilleures conditions et offrant de sérieuses garanties contre l'arbitraire.

Ces tribunaux seraient analogues en somme aux conseils académiques.

Une réfugiée russe se suicide

Elle était trop faible, dit-elle, pour accomplir sa mission

Paris, 19 mai. — Une réfugiée russe, Mlle Esther Lapisa, âgée de trente-trois ans, avait loué, il y a quelques mois, un appartement au numéro 12 de la rue Baillou, dans le quartier de Plaisance. Mlle Lapina, qui exerçait la profession de dentiste, n'avait pas tardé à se faire une assez bonne clientèle.

Hier matin, la concierge de l'immeuble frappait à la porte de la jeune dentiste. Personne ne répondit. Inquiète, la concierge prêta l'oreille et entendit des gémissements. Un serrurier vint ouvrir la porte et la concierge ayant pénétré dans la salle à manger, trouva sa locataire étendue sur le parquet, la tempe trouée d'une balle de revolver.

M. Raynaud, commissaire de police, fit transporter la désespérée à l'hôpital Broussais. Malgré son grand état de faiblesse, la blessée put donner au magistrat quelques renseignements tant sur son passé que sur les motifs qui l'ont poussée au suicide.

Née à Grodno (Russie), Mlle Esther Lapina était très répandue dans les milieux révolutionnaires russes. Déportée à Irkoustk en 1908, elle parvint à s'évader et à se réfugier à Paris, où elle menait une existence en apparence des plus paisibles. Elle entretenait cependant une correspondance suivie avec plusieurs membres influents du parti révolutionnaire russe. Ces derniers l'avaient-ils chargée d'une mission nouvelle qu'elle ne se sentait pas en mesure de remplir ? Elle a, en tout cas, déclaré à M. Raynaud « qu'elle se sentait trop faible pour mener à bien sa mission et que ne pouvant y renoncer, elle préférait se donner la mort ».

Après une journée de douloureuse agonie, la révolutionnaire russe est morte la nuit dernière.

Les évènements de Perse

Prochaine promulgation de la loi électorale

On croit savoir que la loi électorale, qui sera promulguée dans quelques jours, substitue à la représentation par classe la représentation d'après le chiffre de la population.

Téhéran aura donc douze députés au lieu de six.

L'andjuman de Tabriz a télégraphié hier qu'il acceptait la décision du comité nationaliste formé à Téhéran pour amener les nationalistes de province à cesser leur hostilité envers le chah. Celui-ci est allé visiter cet après-midi le palais de Sultanatabad, où il a l'intention de fixer sa résidence.

Le gouverneur de Recht, qui est à Kazvine, a fait connaître aujourd'hui les exigences de son parti. Voici les plus importantes :

1. Evacuation du territoire persan par les troupes étrangères ;

2. Publication d'un rescrit royal annonçant clairement que le chah a accordé de nouveau une Constitution en cent cinquante-huit articles ;

DANS LA RÉGION

LE THEATRE des "Folies-Rihour"

BATI SUR UN GOUFFRE, IL ENGLOUTIRA ENCORE UNE CINQUANTAINE DE MILLE FRANCS DE PLUS. — L'EXEMPLE DU PALAIS-RIHOUR SUR PILOTIS EST PEU RASSURANT.

Nous avons annoncé hier, dans notre édition lilloise, la pénible découverte faite par la Ville de Lille, dans ses terrains de construction du Nouveau-Théâtre. Il convient de revenir sur cette malheureuse aventure qui a jeté la désolation dans le Palais-Rihour.

Des sondages insuffisants avaient donné à penser à l'architecte M. Cordonnier, que le Théâtre allait pouvoir se bâtir sur un sol ferme.

Le travail des terrassiers donna il y a trois jours, un démenti cruel aux espérances de l'artiste municipal.

Moins habile dans l'esthétique Renaissance, mais plus « trapus » sur la valeur des terrains, les braves terrassiers annoncèrent en fouillant profondément le sol que sa formation géologique était des plus mauvaises pour y asseoir un édifice aussi pesant que le Théâtre des Folies-Rihour.

Après avoir traversé la terre ils avaient rencontré une argile sablonneuse, puis une argile bleutée mêlée de calcaire, puis après des filons de sable mouvant, un fond de craie. Cela à onze mètres de profondeur seulement.

Il est intéressant de savoir que tous les travaux exécutés en-dessous de sept mètres de profondeur n'engagent plus la responsabilité de l'entrepreneur ,ni de l'architecte. La Ville est uniquement responsable par conséquent de tous les travaux supplémentaires qui ont déjà été opérés jusqu'ici et qui vont l'être selon des mesures dont on ne saurait prévoir jusqu'ici la gravité et l'importance.

Une personne très compétente a parlé d'un minimum de dépenses de cinquante mille francs, pour faire face aux travaux extraordinaires que nécessitera l'établissement de pilotis sur le fond instable.

Depuis deux jours déjà un « mouton » actionné par une locomobile enfonce en terre des pieux épais de 6 mètres qui soutiendraient les fondations à la façon du pilotis de l'Hôtel-de-Ville.

Au Palais-Rihour la nouvelle de la découverte a suscité le désarroi. Ce ne furent que secrets-conciliabules de l'architecte et de l'adjoint aux travaux Hier, ces messieurs lèrent constater toute l'étendue du désastre.

Et c'est un véritable désastre !

On se souvient que la Municipalité avait présenté à l'examen du Conseil Général des Bâtiments Civils un devis de 1.500.000 fr. pour la construction de son Théâtre. Le Conseil Général des Bâtiments Civils ne consentit à donner son approbation que sur un devis de 2.480.834 fr. comprenant imprévus et frais de direction d'usage. (Procès-verbaux des 12 mars et 23 juillet 1908).

Mais dans le rapport que l'architecte de la Ville lui avait fourni il n'entrait nullement en ligne de compte que l'édifice aurait à être construit sur pilotis, c'est-à-dire que l'édifice absorberait déjà une somme considérable pour les œuvres de fouilles et de fondations.

L'imprévu d'un devis tel que celui du théâtre ne comprend nullement une modification aussi « profonde », W c'est le cas de le dire, — des travaux. C'est comme si on voulait faire entrer dans cet imprévu les frais de construction de la Bourse qu'on aurait soudain l'idée de bâtir par dessus le théâtre !

Dieu sait, W ainsi que M. Cordonnier et la Municipalité, W ce qu'elle est nécessaire cependant à l'édification du théâtre tel qu'on l'avait conçu, la marge de l'imprévu limitée à la portion congrue !

Comme on ne pourra donc pas trouver dans les 2.480.834 fr. du devis la somme nécessaire au travail de pilotis il faudra bien aller la chercher ailleurs !

Le « Nouvelliste » qui est allé chercher la « note à donner » à la Mairie ne cachait guère hier la mine longue qu'on fait dans les milieux municipaux. Il essayait de se consoler en disant : « Le théâtre ne sera pas le seul édifice lillois pour lequel l'usage des pilotis aura été nécessaire ». Et il citait l'église Saint-Maurice et l'Hôtel-de-Ville. Ah ! le mauvais exemple ! Les lézardes effrayantes du Palais-Rihour bien visibles en maints endroits montrent le déplorable état des fondations bâties sur le terrain mouvant. Si c'est cet avenir là qui est réservé au Théâtre des Folies-Rihour, pleurons notre pauvre sort !

« On a dit, ajoute l'humoriste « Nouvelliste », que le pilotage entraînerait une dépense supplémentaire de 50.000 fr. C'est un chiffre absolument en l'air... ».

Hélas ! cher confrère, ce n'est pas en l'air, mais bien en terre qu'on mettra ces beaux cinquante mille et beaucoup d'autres francs en cœur de chêne, comme pour les cercueils de riches. Ce sera un enterrement de première classe auquel seront conviés tous les contribuables. M. le Maire et M. Cordonnier tiendront les cordons du poêle qui sont malheureusement ceux de notre bourse.

Le « Nouvelliste », écho du cabinet municipal des travaux, annonce que la somme du devis réservé à l'imprévu et les rabais obtenus dans les adjudications, suffiront à faire face aux dépenses nouvelles. On a vu combien cette proposition est fantaisiste La Ville est d'ailleurs seule responsable en dehors de toute prévision d'imprévus du devis,

C'est une fois encore le gâchis financier municipal qui réapparaît à la lumière. L'aventu des Folies-Rihour aura été désastreuse dès ses débuts, et comme le « Nouvelliste » nous laisse charitablement entrevoir que d'autres « imprévues » pourraient encore se produire, armons-nous de courage et de résignation. Vous allez voir qu'on s'apercevra que les portes ou les escaliers ont été oubliés, ou que la toiture n'est pas assez haute !

Mais la Municipalité actuelle de Lille est accoutumée de bâtir sur le sable. Elle n'a jamais fait que cela et s'est spécialisée en la matière. Il faudra que les contribuables prennent aussi l'habitude d'approfondir les fouilles dans leurs poches.

A. W.

Une crise municipale à LEFOREST

Grève des conseillers de la majorité républicaine-socialiste

A la séance du Conseil municipal du 15 mai, la majorité des conseillers municipaux de Leforest, c'est-à-dire 12 conseillers républicains-socialistes a communiqué un manifeste par lequel ces douze membres du conseil annonçaient qu'ils se retiraient de l'assemblée pour protester contre les absences injustifiées du maire, sa négligence dans l'administration courante de la commune, son insouci des répartitions d'allocations aux réservistes et territoriaux nécessiteux, etc., etc.

Cette crise entraînant douze conseillers à ne plus exercer leurs fonctions provoquera sans doute l'annulation des élections municipales et le renouvellement des opérations du scrutin.

A RAIMBEAUCOURT

UNE FEMME ASSOMMÉE

Une octogénaire est assommée nuitamment dans son lit par un inconnu. — Une arrestation a été opérée. — On ignore le mobile du crime

La paisible commune de Raimbeaucourt vient d'être mise en émoi par une dramatique et mystérieuse affaire.

La victime de cette affaire, Mme veuve Vienne, âgée de 85 ans, occupe au Baslié une maisonnette de fort modeste apparence.

Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit, elle fut réveillée par un bruit insolite.

Croyant à l'irruption soudaine de cambrioleurs, elle cria au secours mais presque aussitôt surgit un homme de forte taille qui la menaça de mort.

Avant que la pauvre vieille ait eu le temps de se retourner, elle reçut au visage un coup violent, suivi de plusieurs autres. Elle s'évanouit.

Quand elle revint à elle l'inconnu avait disparu. Elle eut alors le courage de se lever et de se réfugier dans une maison voisine. Là on lui donna les soins que nécessitait son état. Elle portait au visage et aux mains de nombreuses blessures.

L'ENQUETE DE LA GENDARMERIE

Dès qu'elle eut connaissance de ces faits la gendarmerie de Dorignies se rendit à Raimbeaucourt. Dans la chambre de la victime on trouva un vase brisé et une fourchette ensanglantée qui avaient servi au bandit à assommer Mme Vienne.

Il fut ensuite facile de reconstituer la scène sanglante. Le coupable avait brisé la persienne et une des vitres d'une fenêtre du rez-de-chaussée. Ceci fait il avait ouvert une première porte puis celle de la chambre à coucher.

UNE ARRESTATION

Un individu qui habite non loin de chez Mme Vienne et que les habitants de Raimbeaucourt considèrent comme le coupable, à la suite de propos très vifs qu'il tint à plusieurs reprises à l'endroit de la vieille femme, a été arrêté.

Cet individu nie obstinément. Mme Vienne passait dans le pays pour posséder quelque argent. Ce qui est certain, c'est qu'il ne lui a pas été enlevé une épingle. Et l'on se perd en conjectures sur les motifs de la tentative d'assassinat.

DESCENTE DU PARQUET

MM. Gardair, substitut du procureur de la République ; Certeux, juge d'instruction, et Saudemont, greffier, se sont rendus en automobile à Raimbeaucourt où ils se sont rencontrés avec le brigadier de gendarmerie Morel, de Dorignies.

Ces messieurs ont longuement examiné les lieux et ont interrogé l'individu arrêté.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Grève générale

L'AGITATION EST LIMITEE A LA BOURSE DU TRAVAIL. — LE MEETING DE L'APRES-MIDI. — ANARCHISTES CONTRE REFORMISTES. — L'OPTIMISME DE M. GRIFFUELHES

Paris, 19 mai. — A la Bourse du travail, ce fut pendant toute la journée un va-et-vient perpétuel.

Tous les divers bureaux des syndicats sont assiégés ; on vient chercher des nouvelles, se renseigner sur ce qu'on devra faire aujourd'hui.

Au dehors, les nombreux cafés qui environnent l'immeuble municipal ont leurs salles, leurs terrasses envahies par de nombreux travailleurs qui commentent vivement la décision prise par la C. G. T. Tous ont confiance dans le résultat espéré.

Il y a foule aussi devant les divers établissements où, aux vitres, sont collés les appels à la classe ouvrière.

LA REUNION DES TERRASSIERS

A deux heures, les portes de la grande salle de la Bourse s'ouvrent et deux mille terrassiers environ s'y engouffrent aussitôt ; leur nombre ne tarde pas à s'accroître au fur et à mesure que l'heure s'avance. Ce sont de nouveaux grévistes qui viennent d'être débauchés.

M. LEDU, secrétaire du syndicat des terrassiers, prenant aussitôt la parole, félicite les terrassiers d'avoir donné l'exemple à la classe ouvrière en se conformant aux ordres de la C. G. T.

M. BOUSQUET lui succède pour déclarer que les ouvriers de l'alimentation sont prêts, comme tous les travailleurs, à prendre part à la lutte.

M. BRUGNIERES, du syndicat des industries électriques, attaque ensuite violemment MM. Niel et Guérard chefs réformistes de la C. G. T., et leur reproche d'avoir, par leurs discussions, paralysé l'action de la classe ouvrière.

Il se livre contre eux à des attaques injurieuses et affirme que, dût-on mettre tout en œuvre pour empêcher les renégats de travailler, la classe ouvrière ne sortira pas vaincue de la lutte engagée.

Un ordre du jour approuvant la décision prise par la C. G. T. et proclamant la grève générale, est voté à l'unanimité.

Les assistants entonnent l'« Internationale ».

Au dehors, un important service d'ordre, que dirige M. Orsati commissaire divisionnaire, est déployé. Les cris de « Clémenceau, hou ! hou ! » retentissent à la vue des agents, mais ils cessent dès que le seuil de la Bourse du Travail est franchi.

Aucun incident ne s'est produit.

Les travailleurs du gaz contre la grève générale

Le dépouillement du referendum des travailleurs du gaz, au sujet de l'opportunité de prendre part à la grève générale, est terminé, apprend-on, mais comme on contrôle les opérations, aucun chiffre n'est donné.

On sait seulement qu'une majorité de 80 pour cent s'est prononcée contre.

Les allumeurs de gaz, consultés sur la même question, se sont, après une longue délibération, prononcés contre la grève générale.

La Fédération des Transports proteste mais ne chôme pas

La fédération nationale des transports publie une affiche de protestation dans laquelle il n'est pas question d'adhérer à la grève. Voici un passage de cette affiche :

Les postiers se sont levés pour la défense de leurs droits de citoyens et de travailleurs. On leur a répondu à coups de révocations, substituant ainsi la brutalité de la force à la raison, l'arbitraire à l'équité.

Est-ce résoudre le conflit que de dire : «Je suis le maître, je ne raisonne pas; je tiens la trique, je frappe» ? Nous ne le pensons pas. La trique pourrait bien changer de mains. Ces révocations en bloc dénoncent la peur gouvernementale et prouvent que la grève niée existe bien. »

La Fédération des transports groupe les syndicats des omnibus, du Métropolitain, des cochers et chauffeurs, des cochers postiers de Paris, etc.

Les syndicats favorables à la greve générale

LES P. T. T.

Le Conseil syndical des P. T. T. a tenu une réunion cet après-midi à l'annexe de la Bourse du Travail, pour se consulter sur la conduite actuelle qu'il doit imposer à ses adhérents.

LES EBENISTES

A trois heures de l'après-midi, 700 ouvriers ébénistes se sont réuni. 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine, où ils ont entendu un discours de M. Chobeaux.

Ils ont décidé de participer à la grève générale.

LES MOULEURS

A l'Egalitaire, rue de Sambre-et-Meuse, les mouleurs ont décidé de suivre l'ordre prononcé par la C. G. T.

LES PEINTRES

Les peintres, réunis rue Charlemagne et rue de Bretagne, ont pris la même décision et distribué des cartes de grève.

LES INSCRITS VOTENT LA GREVE GENERALE

Paris, 19 mai. — Les inscrits maritimes ont poursuivi aujourd'hui les travaux de leur congrès.

Après avoir examiné la situation relativement à l'appel lancé par la C. G. T., les congressistes ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Le congrès, après avoir discuté les revendications formulées par les camarades de Saint-Nazaire et de Dunkerque en grève, et les décisions prises par la C. G. T., relativement à la grève générale des postes ;

» Décide qu'il y a lieu de mettre en pratique les réponses des syndicats fédérés affirmant leur solidarité aux marins et aux postiers en grève ;

» **Prie les inscrits maritimes des grands et petits ports de cesser le travail immédiatement et de respecter les décisions prises quant au mouvement général.** »

Le congrès, après l'adoption de cet ordre du jour, s'est occupé des questions corporatives.

M. GRIFFUELHES EST OPTIMISTE

M. GRIFFUELHES, ex-secrétaire de la C. G. T. déclare dans un groupe que tout marche pour le mieux et demande qu'on accorde un peu de répit à la C. G. T., car jusqu'ici les nouvelles reçues des organisations sont des meilleures et annoncent le prochain succès du mouvement commencé.

En résumé, tous les militants sont d'avis que c'est à tort que l'on a cru dans le public que toutes les fédérations allaient donner ensemble. Certaines corporations ont besoin de s'organiser si l'on veut aboutir, car il ne s'agit pas, dans l'espèce, d'une grève générale de 24 ou de 48 heures, mais bien d'un mouvement d'une toute autre portée et qui vient à peine de se décider. Bref, tous les révolutionnaires de la C. G. T. ont la plus belle confiance de réussir dans une grève que les réformistes prévoient perdue à l'avance.

UN APPEL AUX SOUS-AGENTS

Le « Cri Postal », dans une édition spéciale qui a été répandue à cinquante mille exemplaires publie l'appel suivant :

« Et maintenant que la classe ouvrière entre dans la lutte par solidarité, prête à sauvegarder nos droits par une action aussi énergique que désintéressée.

Camarades qui êtes rentrés, aurez-vous le cynisme de laisser à d'autres le soin d'accomplir une œuvre dont vous retirerez tous les bénéfices ?

Cela ne peut se faire.

Et vous, camarades du Central, accepterez-vous de transmettre les ordres de mobilisation qui appelleront à Paris les troupes qui tireront sur vos frères ?

Nous ne le croyons pas.

Et nous avons la ferme conviction que vous serez avec nous demain. »

CHEZ LES MINEURS

Le syndicat de Montceau se réunit aujourd'hui

Chalon-sur-Saône, 19 mai. — Le syndicat des mineurs de Montceau-les-Mines a décidé, suivant l'avis de la C. G. T., de se réunir jeudi matin pour examiner la situation et l'attitude à prendre dans le conflit entre le gouvernement et les postiers. On ne croit pas que les 10.000 mineurs de Montceau se mettront en grève.

Graves bagarres à St-Denis

TENTATIVES DE DEBAUCHAGE. — UN COMMISSAIRE ET DLS AGENTS BLESSES

Une grave bagarre s'est produite cet après-midi à Saint-Denis.

Depuis le matin, une colonne de 200 à 250 terrassiers grévistes venus de Paris, parcouraient la localité. Les manifestants se rendirent dans les divers chantiers de constructions où ils tentèrent d'entraîner les ouvriers qui travaillaient. Beaucoup de ces derniers refusèrent de se joindre au mouvement, et se rendirent auprès de M. Adam, maire de Saint-Denis, pour lui demander protection.

Vers quatre heures trois-quarts, un groupe de 200 manifestants déboucha par la rue de la République et s'arrêta au numéro 17, où se trouvent les chantiers d'une maison en construction. Le sous-brigadier Petrez, tenta de s'opposer à l'envahissement du chantier; mais une forte pierre fut jetée contre lui et un gréviste tentait de lui passer une corde autour du cou.

L'inspecteur Léger, qui était en civil, en dégageant Petrez, fut violemment frappé au ventre.

Un tramway passait; il fut arrêté et les grévistes tentèrent de le renverser.

M. Leroy reçut une pierre qui défonça son chapeau.

Craignant que le conflit ne prit une tournure plus tragique, le commissaire central se mit à battre en retraite vers le commissariat.

Bientôt prévenus de ce qui se passait, les agents de la Plaine St-Denis arrivaient sur les lieux, ainsi que les agents de St-Ouen et les gendarmes. Des patrouilles furent organisées. Un individu s'étant approché du cheval monté par un gendarme frappa l'animal qui faillit désarçonner son cavalier. Le même individu frappa ensuite au visage un agent. Il fut arrêté et conduit au commissariat transformé en ambulance et où les agents blessés, une quinzaine environ, recevaient des soins.

M. Leroy et son secrétaire ont été également blessés dans la bagarre.

La plupart des agents devront cesser leur service.

Agression contre des facteurs

A 8 heures ce matin, un facteur des postes, au cours de sa tournée, avenue Ledru-Rollin, a été pris à partie par un groupe d'ouvriers. L'un d'eux l'a frappé d'un coup de poing au visage, le blessant légèrement.

— A 8 heures et demie, passage Charles-Dallery, un autre facteur a été frappé et jeté à terre par trois individus qui, à l'arrivée d'un gardien de la paix, se sont enfuis. Le facteur n'a pas de blessures apparentes, mais il se plaint de douleurs internes. Néanmoins, il a pu continuer sa tournée. Aucune lettre ne lui a été soustraite.

Les Retraites des Cheminots

M. Strauss déposera son rapport très prochainement.

Paris, 19 mai. — La Commission sénatoriale relative aux retraites des ouvriers et employés des chemins de fer, s'est réunie cet après-midi, sous la présidence de M. Millaud.

Elle a entendu la lecture du rapport de M. Paul Strauss, qui sera certainement déposé sur le bureau du Sénat à la première séance de la semaine prochaine.

La Commission a écarté définitivement l'âge de 60 ans pour ne conserver que les deux limites de 50 et 55 ans.

A la demande du Gouvernement, qui désire être entendu, la Commission n'est ajournée à samedi pour statuer définitivement sur les autres détails du projet.

Grève de dockers à Lorient

Lorien, 19 mai. — La grève des dockers continue. Les manœuvres, payés au mois, ont fait cause commune ce matin avec eux. Ils réclament cent francs par mois au lieu de quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

La police assure l'ordre. Les navires restent à quai avec leur cargaison dont ils ne peuvent faire opérer le déchargement.

La Crise Turque

LES REPRESAILLES CONTINUENT. — LE PARLEMENT DISCUTE LA LOI DE LA PRESSE

Constantinople, 19 mai. — Le Sultan a reçu hier Mahmoud Chevket Pacha et l'a remercié des services qu'il a rendus jusqu'à ce jour. Il lui a fait présent d'un cheval que Chevket Pacha a refusé en usant d'un prétexte. L'« Osmanischer Lloyd » annonce que Chevket Pacha sera prochainement nommé inspecteur général en Anatolie.

La Cour martiale a condamné aux travaux forcés à perpétuité l'imprimeur qui a excité à la révolte les soldats de la caserne de Taxim. Elle a condamné à trois ans de cachot un commandant et un commandant en second, qui avaient envoyé, le 13 avril, au nom des troupes de la caserne Sélimeh, des félicitations aux journaux et approuvé le changement de politique survenu alors. Elle a enfin invité, en les menaçant de la dégradation civique et de la confiscation de leurs biens, les éditeurs du « Volcan », du « Serbesti » et de l'« Ikdam » et le rédacteur en chef de l'« Ikdam », Ali Kémal, à comparaître dans un délai de dix jours pour être jugés.

A LA CHAMBRE DES DEPUTES

La Chambre a continué hier la discussion sur la loi de la presse.

Elle a voté différents articles dont l'un porte de 10 à 100 livres turques l'amende dont sont passibles les journaux qui publient des comptes rendus des séances secrètes du Parlement, et un autre frappant d'une amende de 10 à 100 livres ou d'une peine de un à six mois de prison les auteurs de la publication de comptes rendus dénaturés des discours des députés, ou des lois et règlements n'ayant pas encore reçu la sanction impériale.

Lecture a été donnée d'un télégramme de Sivas annonçant que des troupes ayant achevé leur temps de service ont envahi les bureaux du gouvernement, en réclamant leur arriéré de solde.

La Chambre a renvoyé le télégramme à la Porte.

EN ASIE-MINEURE

Les nouvelles d'Adana portent qu'une centaine d'Arméniens sont en prison et que beaucoup d'entre eux sont enchaînés ; mais que les véritables coupables des massacres ne sont pas inquiétés et que le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de rendre le butin pris aux victimes.

Le vilayet d'Adana n'offre aucune sécurité. Les récoltes sont en voie d'être ruinées.

Une centaine de chirurgiens et d'infirmières de la Croix-Rouge arménienne sont partis hier de Constantinople pour Adana.

L'Enquête sur la Marine

Paris, 19 mai. — La Commission parlementaire de la marine a nommé M. Le Bail, rapporteur du projet de loi concernant le recrutement de l'armée de mer.

M. Braud, député de Rochefort, a protesté contre la décision émise par le Conseil supérieur de la Marine, portant suppression de ce port.

Une délégation de la Commission de la Marine, composée du président, du rapporteur et de MM. Braud et Dudouyt, exposera au Ministre de la Marine le regret de voir pareille décision prise avant que la Chambre et le Parlement aient été appelés à statuer sur le projet dont il est question.

L'augmentation de l'Artillerie

Paris, 19 mai. — La commission de l'armée est réunie sous la présidence de M. de Freycinet en vue de poursuivre l'examen du projet de loi portant augmentation de l'artillerie.

La commission discute en ce moment les résultats des expériences de tir, qui ont été faites devant elle avant-hier au camp de Mailly.

Il y a lieu de prévoir que la constitution de la batterie (à 4 ou 6 pièces) sera décidée au cours de la prochaine séance.

L'interpellation sur la politique du gouvernement est ajournée

Paris, 19 mai. — Au cours de la brève réunion qu'elle a tenue cet après-midi, sous la présidence de M. Dubief, la gauche radicale socialiste s'est livrée à un examen de la situation politique.

En raison des circonstances actuelles et notamment des menaces de grève générale, le groupe a estimé que le moment n'était pas venu de mettre en cause la politique du gouvernement et il a décidé de surseoir au dépôt de l'interpellation sur la politique générale qu'il avait décidée.

Les expériences du "Lebaudy"

Paris, 19 mai. — Le ballon dirigeable « Lebaudy » vient d'être gonflé et mis en état par les ateliers militaires de Chalais-Meudon ; et depuis trois jours, des officiers du parc aérostatique lui font subir des expériences quotidiennes qui vont continuer méthodiquement.

Il s'agit de procéder avec ce dirigeable qui est un des premiers construits et qui date de 1903, à des essais de campement en plein air, de jour et de nuit. L'administration militaire veut résoudre le problème qui consiste à permettre à un ballon dirigeable de suivre partout le quartier général d'une armée en campagne.

Le ministre de la guerre a donné l'ordre aux officiers de Chalais-Meudon de pousser ces essais très avant, au risque même de compromettre l'existence du ballon.

Le trafic des grâces

LA DEPOSITION DE M. GENTIL

Paris, 19 mai. — M. le juge d'instruction André a entendu aujourd'hui M. Gentil.

Le député des Deux-Sèvres lui a raconté comment il avait été mis au courant des agissements du capitaine Marix par son ami, M. d'Availle et qu'il en informait immédiatement M. Tissier et le garde des sceaux.